

DELIBERATION N° 21 - RESTRUCTURATION ET REHABILITATION THERMIQUE DE L'AIRE DE JEUX COUVERTE - LANCEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. LAMY

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

L'Aire de Jeux Couverte, située rue Marvingt, construite dans les années 80 concomitamment à l'édification du Collège Jacques Monod est destinée principalement à un usage scolaire. Il sert également à diverses activités sportives (basket-ball, arts martiaux, futsal, etc.).

L'équipement se compose d'un gymnase (salle Marie Marvingt) d'une surface de 1 250 m² et de deux salles d'activités polyvalentes : salle Marcel Cerdan (surface de 200 m²) et salle Schweitzer (surface de 150 m²).

Le bâtiment construit autour d'une charpente en lamellé collé est énergivore. Par ailleurs, même si différentes améliorations ont déjà été effectuées (sol sportif, faux plafond et menuiserie de la salle Schweitzer), il convient de redéfinir l'enveloppe et le mode de chauffe pour en améliorer les caractéristiques et y réaliser des mises aux normes.

Le contexte de la rénovation énergétique étant fixé par la RE 2020 (nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs), il convient dans un premier temps de réaliser une étude de faisabilité intégrant un volet thermique important. Le dossier devra permettre de décrire a minima deux hypothèses d'aménagement.

En effet, ce bâtiment étant très énergivore en chauffage, la motivation première de la ville est de rendre celui-ci quasi-autonome, voire excédentaire si la structure peut supporter des panneaux photovoltaïques (objet de l'étude).

Le projet ne prévoit pas d'extension car la surface actuelle correspond aux besoins.

A l'issue de cette étude, un marché de maîtrise d'œuvre sera réalisé sous forme d'un marché à procédure adaptée comportant les missions de base augmentées de la coordination.

L'estimation de l'enveloppe financière du projet comprend :

- l'étude de faisabilité avec solutions chiffrées et étude thermique (40 000 € HT),
- les prestations de maîtrise d'œuvre estimées à 204 000 € HT (17% du montant prévisionnel des travaux hors taxes),
- les travaux de restructuration complète avec isolation poussée, système de chauffage performant et mise aux normes (première approche de 1,2 M€ HT dont 55% consacré aux travaux de bardage,
- diverses études comme le contrôle technique du chantier, la mission SSI, etc. (estimation de 15 000 € HT).

La commission urbanisme, environnement, patrimoine, sécurité a rendu un avis favorable le 27 mai 2021.

Intervention de Monsieur le Maire :

La ville de Ludres dispose de nombreux bâtiments qui commencent à nécessiter des entretiens et mises aux normes importants.

Grâce au plan de relance, nous pourrions peut être obtenir des subventions pour cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver l'opération de restructuration et de réhabilitation thermique de l'Aire de Jeux Couverte située rue Marie Marvingt ;
- de solliciter tous les organismes susceptibles de participer au financement de l'opération, notamment le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (dans le cadre de son appel à projets) ;
- d'accepter toutes les aides financières qui pourront être obtenues ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux demandes de financement précitées.

Les crédits sont prévus au budget 2021 et le seront aux suivants.